Commune d'AUBIGNAN
(84810)

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2018

Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

Le point sur l'exercice 2017 et les perspectives pour 2018

Par André CAMBE, Maire-Adjoint, délégué aux Finances

A la date d'aujourd'hui, nous n'avons pas encore reçu les résultats définitifs de 2017 issus du Compte de Gestion du Receveur. Les données sont extraites des situations financières du logiciel comptabilité de la mairie. Des écarts seront certainement constatés mais ne remettront pas fondamentalement en question l'analyse et les perspectives financières pour 2018.

Cadre réglementaire

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants et groupements comportant au moins une commune de 3500 habitants et plus. L'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

En 2017, l'article 107 de la loi NOTRe a modifié le débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Il s'agit de présenter à l'assemblée délibérante un **rapport** sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'EPCI dont la commune est membre à savoir la CoVe.

La loi de programmation des finances locales 2018 introduit de nouvelles dispositions pour les collectivités territoriales. En effet, cela se traduit par la suppression de la Taxe d'Habitation qui sera intégralement compensée en 2018. D'ici à 2020, 80% de la population ne sera plus assujettie au versement de cette taxe. En 2018, pour les populations rentrant dans les critères de dispense, ces derniers verront leur impôt local diminuer de 30 %, puis 35% en 2019 jusqu'à la suppression en 2020. La suppression de la perception de la taxe d'habitation pour les communes est perçue comme un affaiblissement de l'autonomie des collectivités. En effet, les mairies n'auront plus la possibilité de voter l'augmentation ou la diminution des taux en fonction de leur propre contexte économique. Des marges de manœuvre peuvent être trouvées par la diminution de l'abattement fiscal (10-15% à Aubignan) mais dont l'incidence financière portera entièrement sur les 20% de la population encore assujettis à l'impôt. En outre, pour les communes de plus de 100 000 habitants une contractualisation assortie de mécanismes renforcés de gouvernance – reposant notamment sur l'instauration d'une nouvelle règle prudentielle – permettra une maîtrise de la dépense et la participation des APUL (administrations publiques locales) à la réduction du déficit public de 13 Md€ à horizon. La règle prudentielle repose sur le principe d'évolution mesurée des dépenses de fonctionnement de la classe 6 (chapitre 11 et 12). Les communes qui expriment le souhait de contractualiser avec l'Etat pourraient prétendre à des bonus de subventions. Quid de l'autonomie budgétaire des collectivités territoriales ?

Contenu du Rapport d'orientation budgétaire

Le présent rapport est organisé autour de 3 parties :

1- L'environnement économique et le projet de Loi des Finances 2018

2- La situation financière d'AUBIGNAN avec une rétrospective 2011-2017 et une projection sur 2018

3- Les orientations budgétaires 2018

1- L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES LOCALES 2018

Les perspectives économiques restent moroses et incertaines : croissance molle, inquiétudes liées au contexte géopolitique, augmentation des taux d'intérêt

La réduction des déficits publics reste la priorité et la politique d'austérité sera poursuivie avec un impact important pour les collectivités (communes, EPCI, Départements).

Le projet de loi de Finances 2018 (PLF) prévoit :

- La suppression progressive de la taxe d'habitation jusqu'en 2020.
- Le renforcement des règles prudentielles.

2- LA SITUATION FINANCIERE D'AUBIGNAN :

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2014 ET 2017

Intitulés	Dépenses réalisées en 2014	Dépenses réalisées en 2015	Dépenses réalisées en 2016	Dépenses réalisées en 2017
Chapitre 011 – Charges à caractère générales (Energies, eau, fournitures, entretien courant, petits matériels, assurances, fêtes…)	1 060 624,82 €	1 059 609,28 €	1 116 546,40 €	**1 105 398,45 €**
Chapitre 012 – Charges de personnel	1 806 599,17 €	1 882 791,65 €	2 035 132,65 €	**2 059 888,28 €**
Chapitre 014 – Atténuation de produits (taxe SRU)	0 €	28 089,53 €	0 €	**70 809,25 €**
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, contributions organismes, subventions CCAS et associations)	248 457,55 €	303 422,50 €	269 070,50 €	**307 577,57 €**
Chapitre 66 – Charges financières (intérêts)	28 330,26 €	52 322,15 €	42 809,85 €	**48 565,87 €**
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	2 557,09 €	197,60 €	0 €	**1 351,36 €**
TOTAL DÉPENSE REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 146 478,06	3 326 432,71 €	3 463 559 ,40€	**3 593 590,78 €**
Chapitre 042 – Dotations amortissements	326 244,79 €	488 109,83 €	1 106 102,47 €	**871 402,29 €**
TOTAL DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT	3 472 813,68 €	3 814 542,54 €	4 569 661,87 €	**4 464 993,07 €**

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2014 ET 2017

Intitulés	Recettes réalisées en 2014	Recettes réalisées en 2015	Recettes réalisées en 2016	Recettes réalisées en 2017
Chapitre 013 – Atténuation de charges (remboursement du personnel –CAE,…)	32 075,26 €	54 672,54 €	58 226,43 €	**80 723,10 €**
Chapitre 70 – Ventes produits et services	147 495,52 €	203 244,82 €	232 282,86 €	**294 428,82 €**
Chapitre 73 – Impôts et taxes (contributions directes, attribution de compensation …)	2 908 577,94 €	2 778 292,83	3 006 642,48 €	**2 905 170,22 €**
Chapitre 74 – Dotations, subventions, participations (DGF, compensation TP, TF, TH)	1 006 920,50 €	1 216 787,57 €	1 052 580,97 €	**877 721,47 €**
Chapitre 75 –Produits gestion courante	37 052,58 €	28 380,22 €	37 313,27 €	**38 073,44 €**
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	16 657,67 €	37 476,64 €	670 117,80 €	**3 309,80 €**
TOTAL RECETTES REELLES	4 198 779,47 €	4 318 854,62 €	5 057 163,81 €	**4 199 426,85 €**
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	0 €	33 955,69 €	169 104,88 €	**33 721,45 €**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 198 779,47 €	4 352 810,31 €	5 226 268,69 €	**4 233 148,30 €**

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2014 ET 2017

Intitulés	Dépenses réalisées en 2014	Dépenses réalisées en 2015	Dépenses réalisées en 2016	Dépenses réalisées en 2017
Chapitre 16 – Emprunts et dettes (capital)	187 493,55 €	185 353,71 €	530 097,32 €	**316 721,71 €**
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles (études)	18 764,32 €	17 128,56 €	16 672,72 €	**48 437,29 €**
Chapitre 204 – Subventions équipements versées	65 000 €	0 €	30 866,00 €	**0 €**
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (terrains, réseaux, aménagement bât.)	742 768,61 €	1 175 471,37 €	821 091,24 €	**888 836,63 €**
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	1 209 136,07 €	1 425 592,18 €	1 342 186,02 €	**494 232,34 €**
Chapitre 26 – Participations et créances rattachées aux participations	0	0	0	**500,00 €**
TOTAL DÉPENSE REELLES	2 223 162,55 €	2 803 545,82 €	2 740 913,30 €	**1 748 727,97 €**
Chapitre 040 – Amortissement	0 €	33 955,69 €	169 104,88 €	**33 721,71 €**
Chapitre 041 (ordre) – Opération patrimoniales	5 532,40 €	27 526,53 €	0 €	**0 €**
TOTAL DÉPENSE D'INVESTISSEMENT	2 228 694,95 €	2 865 028,04 €	2 910 018,18 €	**1 782 449,42 €**

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2014 ET 2017

Intitulés	Recettes réalisées en 2014	Recettes réalisées en 2015	Recettes réalisées en 2016	Recettes réalisées en 2017
Chapitre 10 – Dotations (FCTVA, TLE, amendes de police…)	1 368 919,56 €	1 377 910,00 €	377 954,19 €	**787 582,92 €**
Dont 1068	*1 134 249,13 €*	*933 821,54 €*	*0 €*	***441 134,30 €***
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	227 500,00 €	472 844,71 €	95 007,78 €	**392 976,74 €**
Chapitre 16 – Emprunt	500 000,00 €	340 000,00 €	0 €	
Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles	0 €	0 €	0 €	**6 649,76 €**
Chapitre 21 – Immobilisation Corporelle	0 €	0 €	0 €	**1 811,76 €**
Chapitre 23 – Immobilisation en cours	0 €	5 067,54 €	829 210,41 €	**25 866,40 €**
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 096 419,56 €	2 195 822,25 €	1 302 172,38 €	**927 304,66 €**
Chapitre 040 – Opérations d'ordre (amortissement matériel, mobilier…)	326 244,79 €	488 109,83 €	1 106 102,47€	**871 402,29 €**
Chapitre 041 (ordre) – Opération patrimoniales	5 532,40 €	27 526,53 €	0 €	**0 €**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 428 196,75 €	2 711 458,61 €	2 408 274,85 €	**2 586 289,87 €**

ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES 2014-2017

		2014	2015	2016	2017
1	Population	5 309 habitants	5 304 habitants	5 385 habitants	5 595 habitants
2	Recettes réelles de Fonctionnement	4 198 779,47 €	4 318 854,62 €	5 057 163,81 €	4 199 426,85€
3	Dépenses réelles de fonctionnement	3 146 478,06 €	3 326 424,71 €	3 463 559,40 €	3 593 590,78 €
4	Epargne de gestion (2-3)	1 052 301,41 €	992 421,91 €	1 593 604,41 € inclus : recettes cessions de biens immobiliers d'environ 595 000 €	605 836,07 €
5	Résultats exceptionnels	66 657,67 €	37 476,44 €	670 117,80 €	3 309,80 €
6	Epargne Brute (4-5)	985 643,74 €	954 945,47 €	923 486,61 €	602 526,27 €
7	Remboursement du capital de la dette	187 493,55 €	185 353,71 €	530 097,32 € Dont remboursement du prêt relais 340 000 €	316 721,71 €
8	Autofinancement net (6-7)	798 150,19 €	769 591,76 €	393 389,29 €	209 136,98 €
9	Dépenses réelles d'investissement	2 222 236,76 €	1 520 545,82 €	2 740 913,30 €	1 748 727,97 €
10	Recettes réelles d'investissement	2 096 419,56 €	2 195 822,25 €	1 302 172,38 €	1 714 887,58 €
11	Besoin de financement (10-9)	125 817,20 €	- 675 276,43 €	1 438 740,92 €	- 33 840,39 €
12	Emprunts nouveaux	500 000,00 €	340 000,00 €	0 €	500 000,00 €
13	Résultat reporté de l'exercice N-1	16 927,82 €	750 804,62 €	961 126,14 €	1 092 187,52 €
14	Résultat de l'exercice N au 31/12	926 393,38 €	1 667 698,34 €	210 321,52 €	572 195,68 €
15	*Part affectée à l'investissement pour mémoire - 1068*	*1 134 249,13 €*	*933 821,54 €*	*0 €*	*441 134,30 €*
16	Dette cumulée au 31/12	1 372 612,15 €	1 261 928,81 €	1 041 478,47 €	1 307 433,70 €
17	Montant de la dette cumulée/hab.	259 €	238 €	193 €	233 €
18	Capacité de désendettement en année* (16/6)	1,39	1,31	1,13	2,14

*moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Analyse des dépenses

Les dépenses d'une commune se répartissent en deux catégories : les charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les charges de fonctionnement comprennent les dépenses courantes permettant d'assurer le fonctionnement des services communaux (rémunération du personnel, dépenses d'entretien et de fournitures, consommations courantes, etc.) et de payer les intérêts de la dette. Les dépenses d'investissement correspondent aux opérations en capital affectant le patrimoine communal (travaux d'équipement, acquisition de bâtiments) et le remboursement en capital des emprunts.

La rétrospective financière 2014-2017 reflète les différentes actions de la municipalité durant ces dernières années :

- engagement de grands travaux.
- contraction d'emprunts, remboursement anticipé d'emprunts.
- augmentation des charges de fonctionnement liées à l'accroissement des compétences : besoin en personnel sur les TAP et le CLSH municipalisé. Les charges de personnel devraient se stabiliser avec l'arrêt des TAP en juin 2017 et l'optimisation des missions (entretien notamment).
- Diminution en 2017 de l'autofinancement dû à une diminution des recettes réelles de fonctionnement conjuguée à une augmentation du remboursement du capital de la dette. Cette augmentation n'est pas significative car elle est la conséquence du remboursement anticipé d'un emprunt.

Concernant les recettes, ce ralentissement dans leur augmentation est principalement dû au ralentissement des recettes des bases fiscales et à la baisse de la DGF qui est passé de 496 517 € en 2015 à 305 400 € en 2017, soit une diminution de 191 117,00 €. Pour 2018, le montant de la DGF perçu par la commune sera normalement stable par rapport à 2017. Un outil prévisionnel de calcul mis à disposition par l'AMF prévoit un montant de la DGF de 313 718,00 €.

Les bons résultats des années 2012 à 2016 permettent encore de dégager des marges de manœuvre intéressantes pour permettre de réaliser des investissements. 2018 sera sensiblement identique à 2017 dans les perspectives financières à l'exception du recours à l'emprunt qui ne sera pas mis à l'ordre du jour de cet exercice.

LES PRINCIPAUX RATIOS

(base ratios 2015-DGCL)	2014	2015	2016	2017
Population	5 309 habitants	5 304 habitants	5 385 habitants	**5 595 habitants**
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)	4 198 779,47 €	4 318 854,62 €	5 057 163,81 €	**4 199 426,85 €**
Ratio : RRF/Habitant Moy. Nat. : 1145 €	790,88 €	814,26 €	939,12 €	**750,57 €**
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	3 146 478,06	3 326 432,71 €	3 463 559 ,40€	**3 593 390,78 €**
Ratio : DRF/Habitant Moy. Nat. : 964 €	592,67 €	627,15 €	643,19 €	**642,25 €**
Dépenses de Personnel (DP)	1 806 599,17 €	1 882 791,65 €	2 035 132,65 €	**2 059 888,28 €**
Ratio DP/DRF Moy. Nat. : 54,9 %	57,42 %	56,60 %	58,76 %	**57,32 %**
Dette	1 372 612,15 €	1 261 928,81 €	1 041 478,47 €	**1 307 433,70 €**
Ratio Dette/Pop. Moy. Nat. : 900 €/hab.	259 €	238 €	193 €	**233 €**

Les charges de personnel sont supérieures à la moyenne nationale pour la strate démographique comprise entre 5000 et 10 000 habitants. Cela est dû au poids des dépenses réelles de fonctionnement qui sont très inférieures à la moyenne ce qui a pour conséquence directe d'impacter fortement le ratio des dépenses de personnel. Le ratio dette/habitant est très bon et pourra permettre à la commune de recourir à l'emprunt lorsque le besoin interviendra.

Le point sur les emprunts

Les emprunts actuels contractés par la commune : remboursement en capital (Dépenses d'investissement – Chapitre 16).

Références	Montants empruntés	2018	2019
Emprunt d'investissement	1 000 000,00 €	78 372,03 €	81 146,32 €
Aménagement cantine	274 408,23 €	18 573,66 €	19 504,48 €
Emprunt Maison Faure	242 000,00 €	19 082,39 €	19 744,54 €
Emprunt église-écoles	500 000,00 €	28 996,90 €	24 999,99 €
Emprunt d'investissement 2017	500 000,00 €	41 666,68 €	41 666,68 €
TOTAL	**2 516 408,23 €**	**186 691,66 €**	**192 200,48 €**

Les contributions directes

Les taux de la commune

Les taux d'imposition sont les suivants (inchangés depuis 2012) :

2017 : **TH :** 15,63 % **TFB :** 18,96 % **TFNB :** 58,51 %

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	1 029 236 €	1 107 698 €	1 152 713 €	1 184 770 €	1 250 933 €	1 247 025 €	1 282 171 €	**1 307 000 €**
Taxe foncière bâti	772 998 €	876 520 €	944 398 €	984 017 €	1 020 448 €	1 043 664 €	1 063 196 €	**1 085 000 €**
TFNB	119 068 €	119 594 €	120 355 €	113 992 €	111 404 €	113 932 €	114 709 €	**115 000 €**
Total	**1 921 302 €**	**2 103 812 €**	**2 217 466 €**	**2 282 779 €**	**2 382 785**	2 404 621 €	2 460 076 €	**2 507 000 €**
Augmentations	**+9,72 %**	**+ 9,5 %**	**+ 5,4 %**	**+ 2,94 %**	**+ 4,38 %**	+ 0,92 %	+ 2,30 %	**Estimation augmentation : environ + 2%**

Montant de l'impôt par habitant :

- En 2012, le montant de l'impôt par habitant était de 422 € pour 4991 habitants.
- En 2013, le montant de l'impôt par habitant était de 429 € pour 5164 habitants.
- En 2014, le montant de l'impôt par habitant était de 430 € pour 5309 habitants.
- En 2015, le montant de l'impôt par habitant était de 449 € pour 5304 habitants.
- En 2016, le montant de l'impôt par habitant était de 447 € pour 5385 habitants.
- En 2017, le montant de l'impôt par habitant était de 450 € pour 5464 habitants.
- En 2018, le montant prévisionnel de l'impôt par habitant sera de 448 € pour 5595 habitants. *(moyenne nationale : 467€)*

LOF2018 : Dégrèvement de la taxe d'habitation en faveur des PR. La loi prévoit des dégrèvements progressifs sur 3 ans : 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020 pour les contribuables dont les revenus sont inférieurs à 27 00 € pour une personne seule, 43 000 € pour un couple majoré de 6 000 € par ½ part supplémentaire (soit 55 000 € pour un couple avec 2 enfants).

Subventions perçues entre 2015 et 2017- Demandes en 2018

Année de versement	Type de subvention	Objet subventionné	Montant perçu	Total/an
2015	Etat (FIPD)	Vidéoprotection	24 672,00	
2015	FDIE	Eglise	10 000,00	
2015	Département - Contractualisation	Ecole	72 300,00	
2015	Département - Contractualisation	Ecole	72 300,00	**179 272,00 €**
2016	CoVe	Remparts	7 830,00	
2016	CoVe	Plateau sportif	20 000,00	
2016	Département	Etude Gorgues	2 943,00	
2016	DETR	Cour école	26 522,00	
2016	CoVe	City parc	12 500,00	
2016	Département	Restauration registre	520,00	
2016	CoVe	City parc	12 500,00	
2016	CAF	Mobilier CLSH	9 000,00	
2016	CAF	Mobilier CLSH 2	3 192,00	**95 007,00 €**
2017	DETR	City parc	122 500,00	
2017	CR	City parc	49 829,50	
2017	Env. parlementaire	City parc	9 000,00	
2017	Env. parlementaire	Roumanille	5 000,00	
2017	Département – Contrat de transition	Marcel Pagnol	70 000,00	**258 629,50 €**
2018 (Dde en cours)	*Département - Contrat de transition*	*Marcel Pagnol*	*70 000,00 €*	
2018 (Dde en cours)	*Etat - SIPL*	*Self-service*	*127 400,00 €*	
2018 (Dde en cours)	*Région - FRAT*	*Self-service*	*60 000,00 €*	
2018 (Dde en cours)	*Etat - DETR*	*Parking du Cours*	*76 940,92*	***334 340,92 €***
				867 249,42 €

3- LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018

Les projets d'investissement en 2018

Projets	Montants prévisionnels
Camion des espaces verts	13 000,00 €
Travaux de la voie Marcel Pagnol	692 000,00 €
Réfection parking du Cours et de ses abords	264 000,00 €
Cabinet Artélia (voie Marcel Pagnol)	23 400,00 €
Réfection chemin de Beaumes	50 000,00 €
Eléments de voirie (ralentisseurs x 2)	15 000,00 €
Etude Bonnet parking du Cours	10 000,00 €
Création d'un self-service	350 000,00 €
Etude/maitrise d'œuvre self-service	36 000,00 €
AMO Cove Self-service	2 000,00 €
AMO Cove Hôtel de ville	2 500,00 €
Etudes mairie	10 000,00 €
Maître d'œuvre Hôtel de ville	64 000,00 €
Création Dojo – Phase études	12 600,00 €
Vidéophone CCAS/PM	2 700,00 €
Monte-charge mairie	20 000,00 €
Petits matériels services techniques	7 000,00 €
Liaison Via Venaissia	28 500,00 €
Toiture usine Ruiz	30 000,00 €
Terrassement terrain Dojo	5 000,00 €
Nettoiement toiture salle polyvalente	4 800,00 €
Acquisition d'un véhicule ST en remplacement d'un véhicule HS	8 000,00 €
Passage Hôtel Dieu	15 000,00 €
RAR 2017	45 000,00 €
Pompe chauffage école maternelle et chaudière cantine	16 000,00 €
Montant total prévisionnel	**1 722 000,00 €**

En fonction des résultats financiers définitifs transmis par le Receveur, des modifications pourront intervenir.

Conclusion

La situation financière d'AUBIGNAN se tend comme dans de nombreuses communes de même strate démographique.

De nombreux efforts ont été réalisés pour limiter le poids des dépenses de fonctionnement. Mais cet effort est réduit de façon importante par la stabilisation des recettes liées à la fiscalité et la diminution de la DGF. La loi de programmation des finances 2018 pose les règles d'une gestion prudentielles pour les communes et les établissements publics de plus de 100 000 habitants. L'Etat se pose en garant des dépenses publiques et détricote petit à petit les bases de la décentralisation de 1982 qui prônait l'autonomie des collectivités. A cela s'ajoute, la suppression de la taxe d'habitation pour laquelle l'Etat s'est engagé à compenser intégralement en 2018 et 2019. La mission Richard-Bur travaille actuellement sur les modalités de compensation de cette ressource locale sans compromettre l'autonomie financière des collectivités (fixée dans la Constitution) dont le seuil est de 60,8% de ressources propres (65,5 % en 2012 – Moyenne nationale). Il est indispensable de continuer à faire des efforts sur les dépenses de fonctionnement pour nous seulement préserver nos marges de manœuvres financières mais aussi appréhender au mieux les contraintes budgétaires qui pourraient peut-être un jour concerner des communes comme Aubignan.

Pour 2018, il est proposé de :

- Maintenir les taux d'imposition ;
- Poursuivre la stabilisation des charges de fonctionnement ;
- Affecter les marges dégagées du fonctionnement à l'investissement ;
- Examiner au plus près les subventions aux associations ;
- Investir dans les travaux sur l'autofinancement de la commune pour ne pas recourir à l'emprunt.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est essentielle car elle permet de dégager l'excédent nécessaire pour favoriser des dépenses d'investissement. Pour ce faire, la commune a adhéré à un groupement de commandes sur les missions « maintenance » qui coûtent de plus en plus chères à la commune. Nous verrons l'effet de cette adhésion à la fin de l'année. Chaque élu devra, à son niveau, procéder à des arbitrages dans leurs projets d'investissement et leurs dépenses et respecter le budget alloué à chaque commission.

-oOo-